



COMITE DEPARTEMENTAL DE LA SEINE SAINT DENIS (93)

80 RUE CLEMENT ADER, 93110 - ROSNY SOUS BOIS

<http://cds93.ffspeleo.fr>

Fédération Française de spéléologie

28 Rue Delandine

69002 Lyon

Objet : Motion du CDS93 pour l'assemblée générale du 31 mai 2020 à Evreux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les grands électeurs,
Chers spéléologues, canyonistes et plongeurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous une motion déposée par le CDS93, pour être présentée lors de la prochaine assemblée générale de la FFS, le 31 mai 2020 à Evreux.

Proposition de modification de l'article 31 du règlement intérieur

Attendu que, suite aux difficultés de fonctionnement constatées, l'AG de La Ciotat a modifié les règles de composition du CA de la FFS en abandonnant la parité stricte par binôme.

Attendu que des difficultés de fonctionnement sont aussi constatées dans les diverses commissions fédérales, notamment pour la constitution d'un binôme président(e)/président(e) adjoint(e) en parité stricte.

Afin de faciliter la participation dans les diverses commissions et de mettre en cohérence le mode d'élection du CA et des président(e)s et adjoint(e)s des commissions, nous proposons de modifier l'article 31 du règlement intérieur. Les phrases ci-dessous seraient supprimées de l'article concerné :

« Le binôme ainsi proposé doit obligatoirement être mixte. Cette disposition ne s'applique pas aux commissions régionales et départementales. »,

Et remplacées par la phrase ci-dessous :

« Le binôme ainsi proposé doit être, dans la mesure du possible et en tenant compte des candidats disponibles, mixte. ».

Concernant les organes déconcentrés de la FFS (CDS et CSR), au vu des statuts types proposés (article 20), ils ne devraient pas être concernés par ce changement.

En revanche naturellement, en cas d'adoption de la présente motion, les règlements intérieurs des commissions nationales devront être amendés.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir enregistrer cette motion et la transmettre afin qu'elle soit soumise au vote lors de l'assemblée générale.

Pour le CDS93, le Président, Fabien Fécherouille

CDS 93
78/80 rue clément Ader
93110 Rosny-sous-bois
<http://cds93.free.fr>

